

Dénomination commerciale : Électrolyte de nettoyage rouge

1. Désignation de substance/de préparation et d'entreprise

Indications concernant le produit :

Référence :

42,0411,8015

42,0411,8052

Utilisation de la substance/de la préparation :

Produit de nettoyage

Fabricant/fournisseur :

Fronius International GmbH
Günter Fronius Straße 1
A-4600 Wels-Thalheim
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-0
Fax : +43 / (0)7242 / 241-3940

Renseignements :

TSI (TechSupport International)
Tél. : +43 / (0)7242 / 241-3440
Fax : +43 / (0)7242 / 241-3930
e-mail : welding.techsupport@fronius.com
www.fronius.com

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison autrichien +43 / (0)1 / 4064343

2. Composition/informations concernant les composants

Caractérisation chimique :

Description :

Mélange des substances indiquées ci-dessous avec additifs inoffensifs

Composants dangereux :

> 25 % / acide phosphorique / C; R34 / CAS : 7664-38-2, EINECS : 231-633-2

Remarques supplémentaires :

Le texte des avertissements de danger figure au chapitre 16.

3. Dangers potentiels

Désignation des dangers :

C corrosif



Remarques particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

R 34 entraîne des brûlures par acide

Système de classification :

La classification correspond aux listes CE actuelles. Elle est toutefois complétée par des indications émanant de la littérature spécialisée et des informations fournies par l'entreprise.

4. Mesures de premiers secours

Remarques générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés par le produit

Après inhalation :

Assurer une bonne ventilation et consulter un médecin en cas de douleurs

Après contact cutané :

Nettoyer immédiatement avec de l'eau savonneuse et bien rincer

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux durant plusieurs minutes sous l'eau courante en entrouvrant les paupières, puis consulter un médecin

Après ingestion :

- Ne pas provoquer de vomissement, appeler immédiatement un médecin
- Se rincer la bouche et boire ensuite beaucoup d'eau

5. Mesures d'extinction d'incendies

Agents d'extinction adaptés :

- CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisée.
- Combattre les incendies plus importants avec des jets d'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool

Dangers particuliers dus à la substance, aux produits de sa combustion ou aux gaz émanant :

Un incendie peut libérer : des fumées de P₂O₅

Équipement de protection particulier :

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Autres indications :

Réfrigérer les conteneurs en danger avec des jets d'eau pulvérisée

6. Mesures en cas de libération imprévue

Mesures de protection individuelles :

Porter un équipement de sécurité. Maintenir à l'écart les personnes non protégées.

Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les eaux.

Méthodes de nettoyage / de récupération :

- Utiliser un produit de neutralisation.
- Transporter dans des conteneurs adaptés pour le recyclage ou l'élimination.
- Éliminer le matériau contaminé en tant que déchet conformément au point 13
- Absorber avec un matériau hygroscopique (p. ex. : ABSODAN, sable, kieselghur, liant universel).

7. Manipulation et stockage

Manipulation :**Remarques pour une manipulation sûre :**

- Pour la dilution, toujours verser le produit dans l'eau et mélanger.
- Conserver le récipient bien fermé.

Remarques concernant la prévention d'incendies et d'explosions :

- Prévoir une réfrigération d'urgence en cas d'incendie dans l'environnement immédiat.

Stockage :**Exigences envers les pièces et récipients de stockage :**

- Prévoir un sol résistant aux acides.

Remarques concernant les combinaisons de stockage :

- Ne pas stocker avec des lessives alcalines.

Autres indications concernant les conditions de stockage :

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage :

VCI : 8

Classe VSB :

non concerné

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnel**Remarques supplémentaires concernant la conception d'installations techniques :**

Pas d'informations complémentaires, voir point 7.

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

7664-38-2 Acide phosphorique

MAK (Autriche) : valeur pour effet à court terme 2 mg/ m³, valeur pour effet à long terme 1 mg/m³

Remarques supplémentaires :

Les listes en vigueur ont été prises pour base lors de l'élaboration.

Équipement de protection personnel :**Mesures de protection et d'hygiène générales :**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire.

Protection des mains :

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et pouvoir résister au produit / à la substance / à la préparation.

Du fait de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être donnée concernant la composition du matériau des gants pour le produit / la préparation / le mélange de substances chimiques. Sélectionner ce matériau en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau composant les gants :

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau le composant, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, différentes selon les fabricants. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc faire l'objet d'essais préalables à l'emploi.

Délai avant pénétration du matériau du gant :

Le temps de passage exact est fourni par le fabricant et doit être respecté.

Protection des yeux :

Lunettes de protection étanches.

Protection corporelle :

- Vêtements de protection résistant aux acides
- Equipement de protection personnel adapté
- Utiliser une combinaison de protection - Chaussures de sécurité

9. Caractéristiques physiques et chimiques**Indications générales :**

- État physique : liquide
- Couleur : rouge
- Odeur : inodore

Modification d'état :

- Point de fusion/plage de fusion : non déterminé
- Point d'ébullition/plage d'ébullition : env. 150° C

Point d'inflammation :

non applicable

Température d'inflammation :**Température de décomposition :**

env. 300° C (pour P_2O_5)

Auto-inflammation :

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Risque d'explosion :

Le produit n'induit pas de risques d'explosion.

Densité à 20 °C :

env. 1,43 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

entièrement miscible

Valeur pH à 20 °C :

très acide

10. Stabilité et réactivité**Désintégration thermique/conditions à éviter :**

Ne pas surchauffer pour éviter la désintégration thermique.

Réactions dangereuses :

- Réactions avec les lessives alcalines
- Réchauffement lors de l'addition d'eau.

Produits de désintégration dangereux :

Aucun

11. Indications concernant la toxicologie

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : 7664-38-2 Acide phosphorique

- Oral / LD50 / 1530 mg/kg (rat)
- Dermal / LD50 / 2740 mg/kg (rat)

Effet d'irritation primaire :

- sur la peau : action corrosive sur la peau et les muqueuses.
- sur les yeux : forte action caustique
- Allergie : Pas d'effet allergisant connu

Remarques toxicologiques supplémentaires :

En cas d'ingestion, fort effet corrosif de l'espace buccal et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Sur la base de la méthode de calcul selon l'annexe B de la directive sur les produits chimiques dans sa version en vigueur, le produit présente les dangers suivants :

- corrosif

12. Indications concernant l'écologie

Remarques générales :

- Classe de danger pour le milieu aquatique 1 (auto-évaluation) : peu dangereux pour le milieu aquatique
- Eviter toute contamination de la nappe phréatique, des eaux ou par les canalisations
-

13. Remarques concernant l'élimination

Produit :

Recommandation :

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Numéro de code de déchet :

52102 conformément à la norme autrichienne ÖNORM S 2100
Acides et mélanges d'acides, anorganiques

Remarques concernant l'élimination :

- Traitement chimico-physique : adapté
- Traitement biologique : non adapté
- Traitement thermique : non adapté
- Mise à la décharge : non adapté

Emballages non nettoyés :

Recommandation : élimination conformément aux directives administratives.

14. Prescriptions concernant le transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (au-delà et à l'intérieur des frontières) :

- Classe ADR/RID-GGVS/E : 8 - Substances corrosives
- Numéro Kemler : 80
- Numéro ONU : 1805
- Groupe d'emballage : III
- Note de danger : 8
- Désignation de la marchandise : 1805 Acide phosphorique, liquide

Transport par mer IMDG/GGVmer :

- Classe IMDG/GGVmer : 8
- Numéro ONU : 1805
- Label : 8
- Groupe d'emballage : III
- Numéro EMS : F-A, S-B
- Polluant marin : Non
- Nom technique exact : Phosphoric acid, liquid

Transport par air ICAO-TI et IATA-DGR :

- Classe ICAO/IATA : 8
- Numéro ONU : 1805
- Label : 8
- Groupe d'emballage : III
- Nom technique exact : Phosphoric acid, liquid

15. Prescriptions autrichiennes et de l'UE**Identification selon les directives CEE :****Lettre de repérage et désignation de la dangerosité du produit :**

C - corrosif

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage :

Acide phosphorique

Jeux R :

34 entraîne des brûlures par acide

Jeux S :

- 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
- 30 Ne jamais verser de l'eau dans le produit
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales :

Le classement selon la directive autrichienne ChemG BGBl. I 53/1997 correspond au classement des directives européennes..

Classification selon VbF :

non concerné

Classe de dangerosité pour l'eau :

Classe de danger pour le milieu aquatique 1 (auto-évaluation) : peu dangereux pour le milieu aquatique.

16. Autres indications

Les indications données dans cette fiche signalétique de sécurité ne se rapportent qu'au produit cité. Elles peuvent toutefois ne plus être justes si le produit est traité avec d'autres matériaux ou dans un autre processus de traitement. Les indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances

et de nos expériences et servent à décrire le produit pour ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre.

Jeux R significatifs :

- 34 entraîne des brûlures par acide